

Conseil municipal du 15 juillet 2019

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 15 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUTIER, maire.

PRESENTS

Vincent LAUTIER, Michel BADOIL, Nathalie BOUGAIN, Sophie DELSIGNORE, Michèle FOLACHIER, André MUT, Hervé PERONNET, Anne Lise PINTENO, Dominique TALLON, Nathalie TISSERAND, Anthony WILLAUME

POUVOIRS

Xavier CHALANDON à Michèle FOLACHIER

ABSENTES EXCUSEES

Laury DELAGE - Jacqueline DUFOUR - Annie SKRZYPCZAK

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nathalie BOUGAIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

• **Informations préalables**

. La vente du terrain Allée de Marronniers a eu lieu le 20 juin 2019. Mme Michèle FOLACHIER a autorisé les constructions sur la totalité de l'emprise du terrain avec une hauteur de construction à 5 m maximum et en limite de parcelle à 3,5 m.

. Le conseil municipal prévu le 26 août 2019 est annulé. Le prochain conseil aura lieu le 16 septembre.

• **CCDSV**

Conseil Communautaire du 8 juillet 2019

- Le Conseil Communautaire émet des réserves sur le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires car il impose au SCOT des prescriptions qui ne relèvent pas de sa compétence. La CCDSV souhaite aussi réaffirmer sa volonté de voir aboutir le projet de BHNS Trévoux Lyon.
- Approbation de la convention de desserte de la ligne A du réseau Saônebus sur le territoire de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau à la gare des Echets.
- Approbation de la charte de transport scolaire de la CCDSV autorisant les enfants de 3 ans, dans l'année de la rentrée scolaire concernée, à accéder au service de transport.
- Approbation de la convention avec les communes de Rancé et Toussieux pour l'accompagnement dans les transports scolaires des élèves de maternelle.
- Approbation de la convention pour les travaux de mise aux normes et d'accessibilité de l'arrêt de bus de Sainte Euphémie.
- Approbation du remboursement du versement transport à la société EVALDOM.
- Approbation de la convention de partenariat pour la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) avec l'association « 1001 étoiles ».
- Approbation des conventions de servitude de tréfond de conduites d'eaux usées sur les communes de Misérieux, Saint Didier de Formans et Sainte Euphémie.
- Approbation de la convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances d'assainissements collectif et non collectif avec SUEZ.
- Approbation de l'aide aux petites entreprises pour le projet de librairie de Trévoux « LA FOLLE AVENTURE » pour un montant de 2 739 €.
- Approbation de la convention de passage pour les travaux de restauration écologique du seuil de la Thorine à Sainte Euphémie.
- Approbation de l'adhésion de la CCDSV à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs.
- Approbation de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

- Approbation de la modification des itinéraires de randonnées pédestres et VTT représentant 218 kms.

Inauguration de la scénographie maison éclusière (jeudi 11 juillet 2019)

En présence de M. le Député, Mme et M. les conseillers régionaux et M. le président de la CCDSV. L'inauguration a eu lieu le jeudi 11 juillet, en deux temps : une visite extérieure avec un parcours découverte pour connaître la Saône et les différents bateaux qui y ont navigué et une visite à l'intérieur de la maison éclusière avec des témoignages vidéo d'anciens mariniers et éclusiers, ainsi qu'une maquette animée permettant de comprendre le fonctionnement d'un barrage à aiguilles. La maison éclusière est gérée et animée par l'association Karakib qui propose, du mercredi au dimanche, de 11 h à 22 h, des concerts, conférences et ateliers. Le programme est en ligne sur le site internet de la CCDSV (flyers en commande).

Remarque : difficulté de se garer aux abords de la maison éclusière. Monsieur le Maire évoquera ce point avec la CCDSV.

SMICTOM

Point reporté au prochain Conseil municipal, car le compte rendu n'a pas été reçu.

• COMMUNE

○ FINANCES

Demande de garantie d'emprunt du bailleur de 2 logements sociaux « Cœur de village »

La SA Régionale d'HLM de Lyon a fait l'acquisition des deux logements sociaux du projet « Cœur de village ».

Le montant total de l'investissement est de 252 138 € financé par 3 types de prêt : un prêt CDC CONSTRUCTION pour 110 000 €, un prêt CDC FONCIER pour 60 000 € et un prêt 1 % pour un montant de 60 000 €. Ces prêts sont complétés par des subventions à hauteur de 15 965 € et des fonds propres pour un montant de 6 173 €. La société Régionale d'HLM de Lyon sollicite la commune pour la garantie d'un prêt de 170 000 € (représentant le prêt CDC CONSTRUCTION et CDC FONCIER) à hauteur de 50 %. La deuxième partie du prêt est garantie par le département de l'Ain. Le prêt, formé par 4 lignes, a été octroyé par la banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) pour un montant de 170 000 € :

. 1^{ère} ligne :

Montant : 40 000 €

Taux : 0,55%

Durée : 40 ans (Dernière échéance : 7 juin 2058)

Montant de l'annuité : 1 142,38 €

. 2^{ème} ligne :

Montant : 25 000 €

Taux : 0,55%

Durée : 50 ans (Dernière échéance : 7 juin 2068)

Montant de l'annuité : 583,43 €

. 3^{ème} ligne :

Montant : 70 000 €

Taux : 1,35%

Durée : 40 ans (Dernière échéance : 7 juin 2058)

Montant de l'annuité : 2 320,46 €

. 4^{ème} ligne :

Montant : 35 000 €

Taux : 1,35%

Durée : 50 ans (Dernière échéance : 7 juin 2068)

Montant de l'annuité : 981,03 €

Monsieur CHALANDON souhaite savoir si le taux est évolutif. Monsieur le Maire indique que sur tous les documents les taux sont fixes.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil

Vu le contrat de prêt n°79064 en annexe signé entre SA REGIONAL D'HLM DE LYON ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

L'assemblée délibérante de la Commune de PARCIEUX (01) accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt de 170 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°79064 constitué de 4 lignes du prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 11 voix pour et 1 abstention.

(Abstention de Monsieur CHALANDON en lien avec l'article 4)

○ **CADRE DE VIE**

Travaux mairie

Les travaux de peinture sont terminés. Il reste la porte d'entrée à changer. La commune est en attente du retour de la DETR.

Point sur le chantier « cantine et périscolaire »

43 entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour l'extension de la cantine et la création d'un bâtiment périscolaire. Deux entreprises ont répondu au « lot maçonnerie » et une seule pour le « lot menuiseries extérieures ». Pour les autres lots, entre 3 et 8 entreprises ont répondu. Les négociations sont en cours avec les entreprises les mieux placées : de fait, les travaux ne pourront débuter en juillet. Le déménagement de la cantine est en cours.

Point sur les travaux « mode doux »

Les travaux ont débuté le 8 juillet sur le chemin des Eguets. La partie située chemin Port Bernalin devrait débuter début septembre et les travaux seront terminés fin octobre.

○ **ECOLE**

Conseil d'école du 24 juin 2019

(le compte rendu n'a pas été reçu mais le point est fait ce jour car il serait obsolète à la rentrée)

Activités pédagogiques les plus significatives

- Projet critique littéraire pour les CP
- Matinées jeux pour les maternelles et CP : remerciement aux parents
- Initiation gestes de premiers secours pour les CM avec visite de la caserne
- Sortie vélo pour les CM : 1 jour au lieu de 2 (problème de météo)
- Plantations avec les GS
- Visite ferme pour les GS, CP, CE1 ; ferme qui s'est déplacée le 19/06 pour les PS/MS
- Visite parc Tête d'Or pour les PS/MS le 01/07
- Visite Pérouges autour du papier et de l'écriture pour la classe de CE2/CM1
- Fête de l'école : beau spectacle + bon fonctionnement

Fonctionnement école

- Travaux à prévoir : changement du bac à sable, grosses jardinières à nettoyer
- Un test intrusion a été réalisé le 24/06 matin : OK pour primaires mais pas maternelles
- Flavie sera intervenante musicale à l'école 3h par semaine à la rentrée

Rentrée 2019/2020 : le 2 septembre à 8h30.

La 5^{ème} classe étant confirmée, la personne titulaire prendra son poste à la rentrée, elle sera toutefois à 80 %.

La répartition envisagée est la suivante :

- classe maternelle : 16 PS + 11 MS (soit 27 élèves) avec Véronique LOISY

- classe maternelle : 15 MS + 11 GS (soit 26 élèves) avec Valérie FAURE
- classe de CP-CE2 : 13 CP + 11 CE2 (24 élèves) avec Cécile AUZIAS
- classe de CE1-CM1 : 22 CE1 + 6 CM1 (soit 28 élèves) avec Laurence FIFIS
- classe de CM1-CM2 : 10 CM1 + 17 CM2 (soit 27 élèves) avec Olivia DEMAGNAN

Soient en tout 132 élèves (*le chiffre peut fluctuer d'ici la rentrée*)

Décharge de direction : Bénédicte LAPIERRE + 20 %

La mairie continue d'allouer 46 € par enfant sur la base du nombre d'enfants inscrits à la rentrée. Elle a également fait l'achat de mobilier complémentaire dans le cadre de l'augmentation des effectifs et alloue 1000€ pour les manuels scolaires. A noter que l'année prochaine les CP, CE1 et CE2 auront le cycle piscine et les CM la classe découverte. Un point sur le fonctionnement pendant les travaux a été fait et un mot sera remis aux parents à la rentrée. En 2019-2020, le périscolaire sera réparti dans les 2 bâtiments.

○ ASSOCIATION

Bilan rencontre annuelle (25 juin 2019)

La rencontre a réuni 12 associations sur 15. Chaque association a fait le bilan de l'année écoulée en termes de manifestations et d'activités : l'année s'est bien déroulée et il est à noter une augmentation du nombre d'adhérents pour une majorité d'associations. La commune note de son côté un réel dynamisme et des rapports excellents avec toutes les associations de la commune. Un point sur les travaux a permis ensuite d'évoquer les changements à venir pour l'année 2019-2020 et la délocalisation des associations qui utilisaient la salle polyvalente : à partir de septembre, elles utiliseront la salle du conseil (Les Colchiques, Galaxie Dance, Voie des Sens et corps et sens). La salle du foot et la salle du dojo seront occupées par La voie du Tigre Blanc, l'école et le centre de loisirs). Afin de respecter les conditions d'hygiène et le fonctionnement de la cantine, il n'y aura aucune manifestation à la salle polyvalente durant l'année 2019-2020 (forum des associations, cérémonie des vœux, fête des mères et manifestations des associations). Seules les élections municipales auront lieu dans la salle polyvalente. La salle du Conseil est libre le vendredi soir et le samedi matin pour la mairie et les associations ; une 2^{ème} salle de réunion a été créée dans le bureau du fond à la Mairie. Nathalie Bougain a ensuite fait un point sur le prochain bulletin municipal : les articles seront demandés comme chaque année aux associations. Le BM sera prêt en février mais ne paraîtra pas début mars en lien avec les échéances électorales. Un moment convivial a terminé la réunion.

Bilan fête de la musique

La fête de la musique a eu lieu dans le parc de la cure le samedi 22 juin sous une météo clémente. La soirée a débuté par l'exposition de peinture de l'Atelier Big Bang, suivie d'un apéritif offert par la mairie. A partir de 20h, trois groupes de musique se sont produits : « Notables » (jazz), « Geslashka » (musique Klezmer) et « Blow Up » (pop-rock). Buvette/restauration assurée par Big-Bang. Fréquentation sensiblement similaire aux années précédentes. Soirée conviviale, merci à Big Bang et Jean Ribbe (professeur de musique) pour leur implication. Apéritif et buffet repas offert aux musiciens : coût : 172,88 €

Bilan Grand petit déj

Il a eu lieu le dimanche 30 juin au profit de l'association « Rêves ». 171 petits déjeuners ont été servis dans la cour de la mairie. Le FCBS a d'ores et déjà fait un don de 1 000 euros qui se rajouteront au bénéfice de l'association. Une cérémonie de remise de chèque aura lieu à la mairie en septembre.

○ DIVERS

Bilan voyage du CCAS

Le voyage a eu lieu le mardi 18 juin pour les parcevins âgés de 70 ans et +. 56 personnes se sont inscrites et 54 étaient présentes. La journée a eu lieu à Romanèche-Thorins au Hameau Duboeuf : visite guidée du musée du vin, de la cave. Dégustation et repas puis visite des jardins et de la gare pour un budget total est de 3 243 euros : 470 euros pour Transdev et 2 773 euros pour le hameau Duboeuf.

Bilan cirque

La commune de Parcieux a accueilli un spectacle de cirque, le jeudi 20 Juin dernier, dans le cadre du festival « Rêves de cirque », coordonné par le centre social « La Passerelle » de Chatillon sur Chalaronne. Cet évènement était organisé conjointement par la MJC Le Trait d'Union et la Municipalité de Parcieux, comme depuis quelques années.

En fin d'après-midi, en guise d'introduction, l'activité cirque de la MJC nous a proposé un spectacle. Deux compagnies ont suivi : Solau & Cie avec « Même pas Malle », pour nous raconter une histoire par le mouvement et l'acrobatie puis la Cie Prise de Pied avec « Sous les papiers... la plage », spectacle burlesque et acrobatique. A cause des intempéries, la soirée s'est finalement déroulée dans la grande salle municipale au stade. Pour l'occasion, une centaine de spectateurs environ était présente. Pour rappel, le budget alloué pour cette action est de 500 €.

○ **QUESTIONS DIVERSES**

- . Magazine CCDSV : la société Médiapost, mandatée par la CCDSV, assure la distribution du magazine pour les 19 communes de l'intercommunalité. Comme l'année dernière, cette société n'a pas distribué le magazine à PARCIEUX. Nous attendons une solution de la CCDSV.
- . Point d'Apports Volontaires (PAV) : encore des difficultés de ramassage. Monsieur MONTESSUY, président du SMICTOM, sera invité au conseil municipal le 16 septembre.
- . Conduite d'eau pluviale (place de l'église) : un tuyau enterré sera installé dans l'attente de la réfection de la place.
- . Désherbage du cimetière : usage du désherbant toléré. Sera fait durant l'été avec l'emploi saisonnier.
- . Signalisation au sol de la zone 20 ? Le sol est rendu glissant pour les 2 roues si peinture. Voir pour une résine.

CLOTURE DE LA SEANCE : 21 H 25

La secrétaire de séance,
Nathalie BOUGAIN

Vincent LAUTIER		André MUT	
Michel BADOIL		Hervé PERONNET	
Nathalie BOUGAIN		Anne Lise PINTENO	
Xavier CHALANDON	X	Annie SKRZYPCZAK	X
Sophie DELSIGNORE		Dominique TALLON	
Laury DELAGE	X	Nathalie TISSERAND	
Jacqueline DUFOUR	X	Anthony WILLAUME	
Michèle FOLACHIER			